

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 par ent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
 M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus-jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h47	5h40	8h41	5h19	7h40	6h45	9h57	7h45	7h30	9h30	5h25	7h54
Mercuès. — Arrivée.	5h26	12h47	5h55	9h59	6h44	7h40	6h44	9h57	7h45	7h30	9h30	5h25	7h54
Parnac. — Arrivée.	5h39	12h47	6h07										
Luzsch. — Arrivée.	5h47	12h47	6h16										
Castelfranc. — Arrivée.	6h03	12h47	6h37										
Puy-l'Évêque. — Arrivée.	6h17	12h47	6h49										
Duravel. — Arrivée.	6h27	12h47	6h58										
Soturac Tonzac. — Arrivée.	6h37	12h47	7h07										
Fumel. — Arrivée.	7h01	12h47	7h19										
Nonsempron-Libos. — Arrivée.	7h03	12h47	7h26										
Nonsempron-Libos. — Départ.				7h48	3h30	7h40	3h30	7h57					
PÉRIGUEUX. — Arrivée.				10h58	5h46	11h00	5h46	11h00					
BORDEAUX. — Arrivée.				3h28	10h18								
RODEF. — Arrivée.				9h34									
AURILLAC. — Arrivée.				9h42									
VIERZON. — Arrivée.				7h45	4h42	7h53	4h42	7h53					
PARIS. — Arrivée.				12h39	4h39	3h41	4h39	3h41					
PARIS. — Départ.									5h50	2h	6h40		
Nonsempron-Libos. — Arrivée.									7h15	2	7h31		
Nonsempron-Libos. — Départ.													
BORDEAUX. — Arrivée.													
PÉRIGUEUX. — Arrivée.													
Nonsempron-Libos. — Arrivée.													
Nonsempron-Libos. — Départ.													
Fumel. — Arrivée.													
Soturac Tonzac. — Arrivée.													
Duravel. — Arrivée.													
Puy-l'Évêque. — Arrivée.													
Soturac Tonzac. — Arrivée.													
Parnac. — Arrivée.													
Mercuès. — Arrivée.													
Cahors. — Arrivée.													

Cahors, le 11 Septembre 1875

Tous les journaux sont remplis d'appréciations sur le banquet d'Evreux. L'indignation légitime excitée par le langage audacieux de M. l'amiral de La Roncière et de M. Raoul Duval, se manifeste de toutes parts, si ce n'est dans les rangs clair-semés de la presse bonapartiste.

On ne peut comprendre la conduite de M. de La Roncière qui, investi d'un commandement important, ait attaqué la Constitution comme un citoyen libre de tout engagement n'oserait pas le faire.

Quant à M. Raoul Duval, sa qualité de secrétaire protestant explique la violence de ses passions. Rien n'égale la haine calviniste, quel qu'en soit le mobile. M. Raoul Duval n'a pas su dominer, malgré son talent, une nature ardente et irascible. Il oublie qu'il a fait partie du centre droit, et il essaye de déchirer et de condamner les membres qui le composent, absolument comme Luther et Calvin déchiraient l'Eglise après l'avoir abandonnée.

Ainsi que nous l'avons annoncé par une dépêche spéciale, dans notre dernier numéro, le gouvernement du Maréchal-Président a révoqué M. l'amiral de La Roncière de ses fonctions de commandant de l'escadre de la Méditerranée. C'est une juste satisfaction pour la conscience publique; c'est une réponse aux suppositions outrageantes dont on a essayé quelquefois de se servir, au fond de nos campagnes, pour dénaturer le caractère du Maréchal.

« A bord du Magenta, 2 septembre 1875.

• Mon cher monsieur Tardiveau,

Je suis vivement contrarié de ne pouvoir me rendre à l'invitation que vous me transmettez pour le dîner qui doit avoir lieu dimanche prochain. Le service public me retient momentanément éloigné.

J'ai toujours à cœur de m'associer à toute manifestation de l'union du parti conservateur, dont j'ai la prétention d'être, dans ma sphère, un des inébranlables soutiens. Et, dans le parti conservateur, je ne fais pas de distinction d'opinion. Celui-là est conservateur à mes yeux, à quelle nuance qu'il appartienne, qui répudie les doctrines des révolutionnaires du 4 septembre et de leurs sectaires.

C'est dans cet ordre d'idées que j'eusse aimé à me joindre à mes concitoyens, et à pouvoir dans cette réunion fraternelle affirmer de nouveau mes convictions, et les présenter comme un titre à leurs futurs suffrages.

Tout en restant appréciateur impartial des faits qui ont été accomplis avant le 24 mai, je ne

cesserai d'être le serviteur dévoué du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, tant qu'il ne sera pas emporté en dehors des voies conservatrices dans lesquelles aujourd'hui il s'attache à concentrer ses plus ardents efforts. Mais j'ai la prétention que, lorsque le moment en sera venu, la France redevenue libre de son choix, et reprenne ainsi, dans le concert européen, la place que lui interdit la formule actuelle de son gouvernement.

Ce que vous pouvez dire, c'est que, ce que je combattrai sans cesse, ce que ma droiture m'ordonne de combattre, ce sont les compromis et les défaillances dissolvantes de la peur, ce sont les défections, les alliances honteuses de la haine, défections et alliances qui ne sont pas nouvelles, hélas! mais qui restent une flétrissure pour ceux qui n'ont pas su y échapper, pour ceux-là même qui s'y préparent encore aujourd'hui.

Transmettez à nos amis l'expression des regrets que me fait ressentir mon absence. Je connais assez mes chers concitoyens de l'Eure pour être certain qu'ils croiront à leur sincérité. Je me fais près d'eux un titre du grand commandement, dernière étape peut-être de ma longue carrière, que j'exerce encore pour quelque temps, commandement qui d'ailleurs ne me tient pas assez éloigné pour me priver d'aller par moments leur serrer la main, et de servir leurs intérêts avec l'ardeur que j'y ai toujours mise. J'ai l'ambition de l'exercer avec honneur, car ma pensée constante est qu'ils soient fiers de leur compatriote. Ce sentiment n'a cessé de me guider dans toute ma carrière, à l'étranger, comme pendant les douloureuses épreuves du siège de Paris.

Dites-leur que j'espère sincèrement que l'union dont le banquet qui se prépare est une éclatante manifestation, servira d'exemple à tous les conservateurs. C'est un honneur pour le département de l'Eure d'en avoir pris l'initiative et je vous adresse, mon cher monsieur Tardiveau, mes plus vives félicitations d'en avoir été l'un des promoteurs, et d'être resté ainsi le champion déterminé du grand parti auquel nous appartenons.

Recevez, etc.

Vice-amiral de LA RONCIÈRE LE NOURY,
 Député de l'Eure.

Le Français trace fort bien la physionomie de M. Raoul Duval. Cet orateur, dit-il, est un irrégulier de la politique, qui s'enfonce de plus en plus dans le mauvais césarisme, et qui a perdu depuis longtemps le crédit que les conservateurs avaient été un moment disposés à lui accorder. Il est facile, d'ailleurs, de discerner, dans la violence même et l'amertume de sa parole, le malaise d'un homme qui en veut aux autres du discrédit qu'il s'est attiré par sa faute, et souvent aussi la trace trop visible d'animosités personnelles dans lesquelles l'honneur n'est pas pour lui.

Ce journal continue ainsi :

La première partie du discours de M. Raoul Duval est une violente attaque contre les députés conservateurs de l'Eure qui ont voté la Constitution du 25 février, notamment contre M. le duc de Broglie. L'attaque, souvent grossière, toujours injurieuse, est complètement en dehors de ce ton de convenance que les hommes politiques sérieux et soucieux de leur considération savent garder même dans leurs plus vives attaques. M. Raoul Duval

parle de « spectacle démoralisant » qu'ont donné les « partisans orléanistes, ducs et princes en tête ». A plusieurs reprises il leur reproche d'avoir manqué à « honnêteté » en votant la constitution. Le mot est répété avec affectation. « Si indulgent, dit-il, qu'on puisse être pour les faiblesses humaines, il y a des choses qui ne s'expliquent pas. Ceux qui ont mis l'utilité à la place de la conscience peuvent se les permettre, ceux qui ont gardé le culte de l'honnêteté les reprouvent et les flétrissent. » Quant aux arguments par lesquels M. Raoul Duval cherche à prouver que M. de Broglie et les autres députés conservateurs ont été « malhonnêtes » en votant la constitution, il est inutile, croyons-nous, de les discuter. Bornons-nous à remarquer qu'il faudrait en conclure que le vote de toute constitution, même non républicaine, eût été aussi « malhonnête » aux yeux de M. Raoul Duval.

Pour être honnête, il eût fallu que la chambre se séparât sans donner de gouvernement à la France, afin que celle-ci trouvât dans son embarras et dans son effroi la force de surmonter la répulsion qui, en des temps réguliers, l'eût détournée de revenir à l'empire. Il n'y a pas autre chose dans la thèse de M. Raoul Duval.

On lit dans la Gazette de France :

Rien de plus respectable assurément que l'attachement que M. de La Roncière Le Noury pourrait garder comme homme privé pour la famille impériale. Mais ayant accepté un commandement important dans notre armée de mer, il a évidemment gravement failli en se prononçant aussi ouvertement et aussi solennellement pour le régime impérialiste.

Comme homme public, il est tout particulièrement tenu de respecter la loi — et au besoin de la faire respecter.

Or, c'est en vertu d'une loi votée par l'Assemblée nationale légalement élue que la déchéance de la dynastie napoléonienne a été prononcée.

Le régime bonapartiste est le seul en faveur duquel il est illégal de se prononcer.

On lit dans le Temps :

M. Duval restait dans son droit quand il refusait, comme député, son vote à la Constitution; mais il en sort lorsqu'il pousse le dénigrement des résolutions souveraines de l'Assemblée jusqu'à dire que « la peur et la haine accouplées nous ont valu la Constitution nouvelle »; il en sort également lorsqu'il semble prêter au président de la République l'intention de violer la Constitution en tenant en réserve on ne sait quel procédé de révision plébiscitaire que cette Constitution n'autorise pas.

On lit dans le Bien public :

Que nous veut donc le bonapartisme. Il veut une chose qui lui paraît fort simple — son salaire.

Le salaire de quoi ?

Le salaire des crimes commis, des catastrophes dont il est l'auteur.

Le salaire de la violation de l'Assemblée législative, la nuit du deux décembre.

Le salaire des massacres sur les boulevards.

Le salaire des commissions mixtes.

Le salaire des transports en masse.

Le salaire de l'oppression de toutes les libertés.

Le salaire de la loi dite de sûreté générale.

Le salaire de la scandaleuse et honteuse guerre

du Mexique, qui a permis Sadowa.

Le salaire, enfin, de l'invasion, de l'éternelle douleur causée au patriotisme, et du démembrement du pays.

Salaire bien mérité, comme on voit.

Et sous quelle forme, ce salaire ?

Ce qu'on demande, ce n'est rien moins que le gouvernement de la France, — de la France qu'on aurait deshonorée et perdue, s'il dépendait d'aucun parti de compromettre l'honneur français, de ruiner la puissance française.

On lit dans la Presse :

Au Journal officiel du 30 octobre 1873, ont peut lire deux ordres à l'armée lui annonçant qu'un officier général qui avait refusé de reconnaître la souveraineté de l'Assemblée nationale venait d'être mis en non-activité d'emploi.

Qu'avait dit, cependant, le général Carrey de Bellemare ?

Il avait prévu le cas où l'Assemblée nationale restaurerait Henri V avec le drapeau blanc, et il avait loyalement prévenu que, ce cas advenant, il donnerait sa démission.

L'amiral La Roncière, lui, s'en prend non pas à une éventualité, mais au pouvoir établi; il s'efforce d'humilier la République française devant la flotte qu'il commande et devant l'étranger.

Le maréchal de Mac-Mahon a écrit, le 28 octobre 1873, que « le devoir de l'armée, en toutes circonstances, était de faire respecter la légalité. »

M. le ministre de la marine n'a qu'à s'inspirer de cette parole pour que justice soit faite.

On lit dans le Moniteur universel :

Si habitué que le pays puisse être à la hardiesse du parti bonapartiste, il ne verra pas sans étonnement jusqu'à quel point cette hardiesse s'est avancée dans le discours de M. Raoul Duval et dans la lettre du vice-amiral La Roncière Le Noury prononcée et lue au banquet d'Evreux. Ce contraste de ces violences avec la modération dont usent en ce moment les autres partis, et avec la tranquillité morale et matérielle qui règne en France, ne fait que mieux sentir tout ce qu'a de regrettable une telle conduite politique qui spéculer sur le scandale et le désordre, et qui, ne pouvant regagner les esprits instruits par l'expérience de 1870, cherche à jeter le pays dans de nouvelles aventures.

Il y a quelques jours, M. Léonce de Lavergne, député de la Creuse, se trouvant en villégiature chez M. Sallandrouze Le Moullec, a prononcé, devant quelques personnes notables venues d'Aubusson pour lui rendre visite, un discours dont nous extrayons les passages suivants :

En votant comme je l'ai fait, j'ai voulu surtout doter la France d'institutions libres.

Beaucoup d'entre nous, et je suis de ce nombre, auraient préféré la monarchie constitutionnelle à toutes les formes de gouvernement connues jusqu'à ce jour, comme la plus favorable à la liberté. Cette monarchie étant devenue impossible, nous avons cherché une république qui en approchât et qui eût à peu près les mêmes effets. Nous y sommes parvenus, grâce à la modération et à l'intelligente politique de la gauche parle-

mentaire. De notre côté, nous avons franchement accepté le principe démocratique, dont le suffrage universel est la plus haute expression, et cet au suffrage universel lui-même que nous avons demandé les contre-poids qui peuvent le prémunir contre ses entraînements. Les intérêts, alarmés par de trop longues incertitudes, se sont rassurés quand on a vu cette série de concessions, de transactions d'où est sortie la constitution actuelle. Aussi, après avoir commencé à la simple majorité d'une voix, avons-nous fini par rallier à notre dernière loi organique la presque unanimité de l'Assemblée et du pays. C'est là un résultat dont nous pouvons être fiers, car il prouve que tous les droits ont été reconnus et respectés. Le premier effet de ces institutions naissantes a été une loi de liberté. D'autres libertés viendront encore, je l'espère; la démocratie française est assez forte pour être libérale.

Maintenant, le gouvernement fondé par le concours de tant d'efforts est-il sûr de réussir et de durer? Je n'oserais l'affirmer; nous n'avons en France que trop d'exemples de gouvernements qui n'ont pas duré; tout ce que je puis dire, c'est que si la république ne réussit pas, la monarchie n'aurait pas réussi davantage. Les meilleures institutions ne peuvent rien à elles seules, c'est à la nation à s'en bien servir. Les mêmes conditions sont nécessaires pour faire prospérer les monarchies et les républiques. Voyez les Anglo-Saxons, ils sont à la fois les premiers monarchistes et les premiers républicains du monde, monarchistes en Angleterre, républicains en Amérique. C'est qu'il y a dans leur caractère national une qualité qui les rend particulièrement propres au gouvernement libre, sous quelque forme qu'il se présente. Cette qualité maîtresse, c'est tout simplement le bon sens, et j'entends par là ce calme de l'esprit qui permet de voir les choses comme elles sont, de reconnaître ce qui est possible et nécessaire dans un moment donné, d'accepter patiemment la contradiction, d'attendre tout de la persuasion et non de la violence.

Ce don nous a trop manqué jusqu'ici nous venons de montrer que nous commençons à l'acquiescer. Continuons, et tout ira bien. La nation française a toutes les qualités brillantes; qu'elle y joigne le bon sens, et nous redeviendrons bientôt le premier peuple du monde. Aucun autre ne réunit de meilleures conditions sociales pour faciliter l'existence de la liberté; nous avons tous absolument les mêmes intérêts, nous ne sommes divisés que par des passions et par des chimères. Apprenons à nous respecter les uns les autres, dissipons les fantômes qui nous séparent, et nous jouirons de cette paix durable et profonde qui seule rend possibles tous les progrès.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 40 septembre soir.

Ainsi que je vous l'ai annoncé par dépêche, M. l'amiral La Roncière a été privé du commandement de l'escadre de la Méditerranée, à la suite de la lettre adressée par lui au rédacteur du *Courrier de l'Eure* et lue, par ce dernier, dimanche au banquet d'Evreux. Le Gouvernement ne pouvait pas laisser passer une attaque aussi directe contre les institutions existantes, et il n'y a qu'une voix, excepté pourtant dans les rangs du parti bonapartiste, pour déplorer qu'un homme tel que l'amiral La Roncière n'ait pas mieux compris les devoirs que lui imposaient les hautes fonctions dont il était revêtu. Le conseil des ministres qui s'est réuni hier soir à l'Élysée, dès l'arrivée de l'amiral de Montaignac, qui se trouvait encore le matin en Normandie, ne se composait que de MM. Buffet, Dufaure et de Montaignac. La mesure publiée à l'*Officiel* de ce matin, y a été prise à l'unanimité sans qu'aucun débat ait eu lieu et sans qu'il y ait été présenté aucune des observations ou réflexions que rapportent ce matin le *Figaro* et la *France*. J'ajoute que, dès mardi soir, le Président de la République avait été saisi à son arrivée à l'Élysée, à 41 heures, de la lettre de l'amiral La Roncière, par les ministres présents à Paris, qui avaient appelé son attention sur cette lettre, en lui demandant s'il n'y avait pas lieu de convoquer le Conseil. Le maréchal avait aussitôt partagé ce sentiment, en sorte que, si la résolution n'a pu être prise officiellement qu'hier après le retour du ministre de la marine, on peut dire qu'elle était virtuellement arrêtée dès que la lettre de l'amiral La Roncière est venue à la connaissance du président de la République et de ses ministres.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Les verdicts des jurys se suivent et finis-

sent par se ressembler. Le pli en est pris et la peine de mort implicitement supprimée, de par la volonté de MM. les jurés. C'est un mot d'ordre. Nous avons reproduit, il y a quelques jours, les débats d'une affaire qui s'est déroulée, à Chartres, devant la cour d'assises. Il s'agissait d'un jeune homme de vingt-trois ans, du nom d'Audenet, qui avait assommé, à coups de bâton, deux cultivateurs, le mari et la femme, chez lesquels il avait pu pénétrer, pendant la nuit, en implorant leur pitié, et qui l'avaient accueilli en lui servant ce qu'il demandait : un verre de cidre. Le mari a succombé; la femme, qui était enceinte, a survécu à ses blessures; mais elle est accouchée d'un enfant mort.

La besogne du sang accomplie, l'assassin s'est mis à fouiller les tiroirs, emportant tout ce qu'il trouvait à sa guise. Les débats ont prouvé tout cela clairement, péremptoirement, sans réfutation possible; traqué par des preuves irréfragables, l'assassin a tout avoué, avec un cynisme révoltant. Ainsi, dans ce crime atroce, toutes les circonstances aggravantes sont réunies : violation de l'hospitalité, meurtre et vol; tout cela accompli avec une préméditation indéniable et une sauvagerie dont on n'a pas souvent vu d'exemples. Le jury se trouve donc appelé à se prononcer sur le sort d'un bandit ayant cumulé, pour ainsi dire, tous les forfaits dans un seul. Le jury a trouvé que ce crime avait été accompagné de circonstances atténuantes.

Si l'intérêt social et la sécurité publique n'étaient pas, à notre sens, gravement compromis par de tels arrêts, on pourrait dire que jamais la comédie ne tint une telle place dans le drame; et ce parti-pris de clémence, à l'égard des plus ignobles criminels, appelle quelques réflexions et porte à rechercher, au moins, ce que peuvent avoir de régulier, sinon de valable, des verdicts rendus, sous l'impression d'un sentiment absolument étranger à la cause. Que l'on discute la nécessité ou l'inutilité de la peine de mort, comme moyen efficace de répression, rien de mieux! et bien que ceci soit affaire de tempérament plutôt que de logique, les arguments de ceux-là qui voudraient la peine capitale rayée de nos codes, exigent la controverse; c'est d'après les débats contradictoires engagés que le public doit se prononcer en toute connaissance de cause, et peut-être que s'il voulait se donner la peine de lire le pour et le contre, et ne point accepter, comme autant d'axiomes, des opinions très-contestables, il en arriverait à se persuader qu'il est au moins ridicule d'abandonner à MM. les assassins le droit unique de verser le sang.

Mais que les jurys aient la faculté de régler leur conduite sur l'une ou l'autre des théories en présence, et s'inspirent des polémiques engagées, pour rendre leur verdict, voilà qui est autre affaire et en quoi il nous paraissent outrepasser grandement leurs attributions. En effet, la peine de mort étant inscrite dans le code, les jurés, quelle que soit leur autorité, n'ont pas mission pour l'abolir, même virtuellement. Ils peuvent assurément s'élever contre la peine capitale, soit par des protestations particulières, soit par la demande collective d'un recours en grâce; mais qu'abusant de deux mots qui leur appartiennent, ils changent la nature du crime, et, par suite, du châtement, voilà en quoi ils abusent de leurs prérogatives, et empiètent, en quelque sorte sur le pouvoir législatif.

La peine de mort existe, dans notre législation criminelle, plus tard elle en peut disparaître; mais, pour cela, une loi est nécessaire. Or, jurés, philosophes, journalistes, etc., n'ignorent pas qu'il est une Assemblée, ayant seule titre pour promulguer des lois, réformer ou abroger celles qui existent. Quand une loi paraît défectueuse ou insuffisante, tous ont le droit d'en réclamer l'abrogation; mais, cela ne peut se faire, sans aucune discussion publique, à la tribune, sans que le pour et le contre soient mûrement pesés et débattus. Les partisans de l'abolition de la peine de mort ont, dans l'Assemblée actuelle, et pourront avoir, dans celle qui lui succédera, des amis pensant comme eux. Qu'ils leur confient la mission de porter la discussion devant la représentation nationale, et de trancher, une fois pour toutes, par la promulgation d'une loi, favorable ou non, les difficultés actuellement pendantes.

Mais, tant que cela ne sera pas fait; tant que l'on condamnera sous le régime de la législation actuelle, il sera permis de dire que les jurés manquent, en quelque sorte à leur mandat, et aussi à l'appréciation équitable des faits, en rendant des verdicts procédant plutôt de leurs aspirations que de leur conscience;

et que s'ils ont le droit de trouver la loi mauvaise, ils n'ont pas qualité pour l'abroger.

Gazette de France.

Un des phénomènes les plus tristement curieux de cette époque, c'est évidemment la fureur de congrès dont nous sommes témoins, — et le magnifique sérieux qu'on apporte aux déclamations et aux commérages de ces congrès.

Un certain nombre de messieurs très convaincus... de leur propre importance, et intimement persuadés qu'il leur suffit d'ouvrir la bouche pour que l'univers ouvre l'oreille, arrivent dans une ville quelconque, avec des discours tout prêts sur un sujet quel qu'il soit.

Ils débattent leur petite affaire, écoutent plus ou moins leurs contradicteurs, discutent, disputent, délibèrent, rendent une décision et ont l'air de croire que leur décision décidera quelque chose.

De pareilles réunions, fort utiles quand elles ont lieu entre jeunes gens qui désirent s'exercer à la parole, arrivent aisément au plus complet ridicule, quand elles ont la prétention de réformer le monde, et elles atteignent l'apogée de l'inanité vaniteuse quand elles se mêlent de traiter en dernier ressort une de ces questions que l'humanité est de son fait même impuissante à résoudre.

Telle est l'énorme question de la guerre. Entreprenant de pacifier le monde et de mettre fin aux luttes armées entre les hommes, c'est une de ces utopies modernes qui peuvent sembler généreuses et qui sont surtout outrepassantes.

La guerre est une malheureuse nécessité de notre condition terrestre. Ceux qui décrètent son abolition définitive dans leurs petites parties de bavardages, feraient aussi bien de décréter l'abolition des maladies et des vices qui font le malheur de l'humanité.

Voici le congrès de la Haye qui vient de décider le désarmement universel: cet arrêt sera signifié aux gouvernements. *Risum teneatis!*

Le Congrès de la Haye ne dit pas comment il s'y prendra pour faire respecter son décret et rendre sa décision pratique.

Jusqu'à présent, les fortes têtes du congrès humanitaire de la Haye ne se sont pas expliquées à cet égard.

En 1869, la question de la paix universelle fut aussi traitée à Lauzanne; mais dans ce mémorable congrès, on s'occupait de moyens pratiques. Un citoyen proposa quelque chose de tout simple: « Quand les rois déclareront la guerre, dit-il, que les soldats se mettent en grève: ce n'est pas plus difficile que cela. »

Cette proposition obtint peu de succès. Etant donné le système des congrès, elle n'était pourtant pas plus absurde qu'une autre. Car enfin, tout bien considéré, si les soldats du monde entier se mettaient en grève au premier bruit de guerre, comment feraient les gouvernements pour combattre leurs voisins?

On entend fréquemment de bonnes gens qui traitent les questions politiques ou humanitaires entre la poire et le fromage, sur l'im périale des omnibus, sur le pont des bateaux à vapeur, et qui disent avec un grand sérieux:

— Voyez-vous, monsieur, ce qui perd la France, ce sont les partis. Pourquoi tout le monde ne se met-il pas d'accord? Si tout le monde s'entendait, il n'y aurait plus de dissensions,

Ou bien encore: — Pourquoi guillotiner-t-on les scélérats au lieu de les ramener au bien? Il suffirait de leur prouver qu'ils ont tort de faire le mal. Quand ils auraient bien compris que le vrai moyen d'être heureux ici-bas, c'est d'être honnêtes, ils cesseraient de violer les lois...

Ces bonnes gens-là sont de la pâte dont on fait les orateurs de congrès.

Informations

Certains journaux bonapartistes se plaignent qu'on ait nommé M. le comte de Paris lieutenant-colonel dans l'armée territoriale.

Nous ferons simplement remarquer que M. le comte de Paris a fait la guerre dans l'armée des Etats-Unis, puisque l'exil dont il était frappé, l'empêchait de la faire dans l'armée française.

Si les journaux bonapartistes nous y forcent, nous leur rappellerons les noms de ceux qui, sous l'Empire, ont été nommés à des

commandements dans la garde mobile, sans jamais avoir tenu un fusil, ni un sabre. (Journal de Paris).

Le Journal officiel contient la circulaire suivante:

Versailles, 24 octobre 1874.

Nonobstant des ordres réitérés, un grand nombre d'officiers continuent à faire paraître des brochures et à écrire dans les journaux. Le ministre constate même avec regret que la plupart de ces publications n'ont trait qu'à des questions personnelles.

Comme il faut, à tout prix, mettre ordre à ces actes d'indiscipline, le ministre de la guerre décide qu'à l'avenir tout militaire quelque soit son grade, qui se permettra des publications de ce genre par la voie de la presse, sans en avoir obtenu l'autorisation, sera puni de trente jours d'arrêts de rigueur. En cas de récidive, il sera mis immédiatement en non-activité par retrait d'emploi.

Le ministre de la guerre, Signé: Général E. DE CISEY.

On lit dans le Français:

« Nous croyons savoir que M. Dufaure, après avoir soigneusement examiné l'article du *Pays* et l'avoir soumis à l'appréciation du parquet, a renoncé à l'idée d'une poursuite judiciaire. On annonce que l'*Ami de l'ordre*, journal bonapartiste de Clermont, sera traduit en justice pour les déclarations qu'il a faites en commentant l'article du *Pays*. »

L'*Univers* publie une lettre de M. Bocher rectifiant une note précédemment publiée par l'*Univers* sur la fortune des princes d'Orléans. M. Bocher démontre que cette fortune a été considérablement exagérée.

M. Louis Veillot dit à la suite de cette lettre: « Nous sommes véritablement étonnés, consternés de voir combien la note publiée par l'*Univers* s'écarte de la vérité et du bon sens. » M. Veillot déclare que cette note fut accueillie à son insu, pendant son absence.

NOUVELLES DU VATICAN.

Rome, 8 sept. 1 h. soir.

Le pape a reçu aujourd'hui, dans la salle du Consistoire, le pèlerinage de Laval, et d'autres pèlerins formant plus de 300 personnes. M. le chanoine Sauvé a lu une adresse dans laquelle il a montré que les pèlerinages sont un signe du réveil de la foi.

Il a remercié Pie IX de l'érection du diocèse de Laval; il a énuméré les personnes composant le pèlerinage et offert au Saint-Père la statue en argent de Notre-Dame de Pontmain, puis la somme de quatre-vingt mille francs comme l'obole du diocèse.

Le pape a répondu; il a comparé la situation actuelle de l'Eglise au temps où Notre-Seigneur Jésus-Christ était suivi de la foule du peuple et opérait des miracles. Les Pharisiens s'unirent alors au gouvernement du temps pour perdre Notre-Seigneur. Ainsi en est-il de nos jours.

Le pape a ensuite énuméré toutes les persécutions auxquelles l'Eglise est en butte dans un grand nombre d'Etats.

Il ne faut pas perdre courage: avec l'union et la constance, les catholiques triompheront.

Les catholiques de France ont par leur constance obtenu la liberté de l'enseignement supérieur, qui sera la source de très grands biens.

On vient de s'amuser énormément en Allemagne: il s'agissait de fêter l'anniversaire de Sedan, et chacun a dû s'y mettre de tout cœur. Les écoliers n'ont pas été des derniers à prendre part à la fête. La *Provincial Correspondenz* nous apprend que tous les élèves des établissements d'instruction primaire et secondaire de Berlin et de la province ont dû, le 2 septembre, prendre part à des excursions ou à des parties de plaisir organisées pour célébrer le grand événement de 1870. Nul d'entre eux n'a été autorisé à s'absenter; il ne fallait pas moins qu'un certificat de médecin pour se dispenser de prendre part aux réjouissances. Nous ne savons pas si la note de ces réjouissances sera envoyée aux familles des écoliers; mais si la joie n'a pas été gratuite, elle était du moins obligatoire. On se rappelle, en lisant la *Correspondance provinciale* le mot de notre

immortel Schahabnam : « Nous sommes ici pour nous amuser ; ceux qui ne s'amuseront pas seront empalés. »

TURQUIE

D'après des informations de source slave, la Serbie mobiliserait 50,000 hommes sur les confins de l'Herzégovine et 30,000 sur la frontière de Bulgarie. Cette nouvelle est trop grave pour pouvoir être accueillie sans réserves.

Des dépêches de source slave disent qu'un combat acharné a eu lieu avant-hier près de Dabra. 3,000 nizams, soutenus par une batterie, ont attaqué les insurgés. Les Turcs ont été battus et auraient éprouvé d'assez grandes pertes ; celles des insurgés seraient beaucoup moins considérables.

Le Times publie une dépêche de son correspondant de Berlin, datée du 8 septembre, dans laquelle il est dit que le gouvernement ottoman est en train de concentrer trois corps d'armée, pourvus d'une nombreuse artillerie, dans la province turque de Oldervia.

La dépêche ajoute que le gouvernement autrichien a fait annoncer semi-officiellement qu'il n'existait aucune entente entre l'Autriche et la Russie relativement à une coalition à exercer à l'égard de la Serbie, de la part de l'une ou de l'autre des puissances européennes.

Chronique locale et méridionale.

Hier soir, dans une réunion extraordinaire autorisée par M. le Préfet, le Conseil municipal a nommé une commission spéciale qu'il a chargée d'étudier avec la plus grande sollicitude un projet d'établissement à Cahors d'une Manufacture de Tabacs. Il serait fort à désirer qu'une question d'une aussi haute importance pour la ville et le département pût être résolue dans un sens favorable.

Dans la même séance l'alignement définitif des murs de clôture du nouveau casernement demandé par le génie a été résolu. Il en résultera l'élargissement et la rectification de la rue de la Pépinière et de la rue Batut si impraticables et si tortueuses en ce moment.

M. le directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse, a l'honneur de prévenir MM. les candidats régulièrement inscrits du 5 au 20 août 1875, pour l'obtention du titre d'officier de santé, que la session s'ouvrira le lundi 13 septembre, à dix heures du matin, dans une des salles de l'Ecole de médecine.

Pendant la retraite pastorale, Mgr l'archevêque de Toulouse a exposé à son clergé la situation en ce qui concerne la fondation d'une université libre dans le Midi. Mgr Desprez a fait connaître que onze prélats de la région avaient déjà fait parvenir leur assentiment. Un éminent ecclésiastique de Toulouse doit être envoyé en Belgique, cette semaine, pour y étudier l'organisation de l'université la plus florissante, celle de Louvain. Aussitôt après le retour de ce délégué, Mgr Desprez provoquera une réunion de ses collègues pour aviser aux voies et moyens d'exécution.

Parmi les plus curieux et les plus bizarres épisodes auxquels vient de donner lieu l'appel sous les drapeaux des réservistes de la classe de 1867, il faut certainement ranger le fait suivant, qui s'est produit, il y a quelques jours à peine, dans la bonne petite ville de Bergerac, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Dordogne :

On sait qu'aux termes d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 24 juillet 1873 sur la réorganisation de l'armée, la France a été divisée en 144 subdivisions régionales. Bergerac est le chef-lieu de l'une d'elles. On y construit en ce moment d'immenses casernes qui coûteront plus de 1 million et qui recevront le 108^e régiment de ligne, dont le dépôt est déjà installé sous des tentes et dans différents bâtiments municipaux.

Sur ce dépôt ont été dirigés 7 ou 800 réservistes de la Dordogne, qui sont arrivés dans l'accoutrement le plus étrange : les uns portant au bout de longs bâtons, des paniers, d'autres des valises, d'autres enfin des bissacs.

Le 3 septembre, à midi précis, sur l'esplanade du Jardin public, tous nos réservistes s'assemblent et s'alignent. Les officiers les passent rapidement en revue, mais pas si rapidement cependant qu'un capitaine ne s'aperçoive que l'un d'entre eux porte, emmaillotté sur son dos, un gros bébé à mine réjouie, pouvant bien avoir sept ou huit mois, et auquel, pour apaiser ses cris, le paysan présentait un biberon.

— Eh ! bon Dieu ! qu'est-ce là ? s'écria le capitaine.

— Mon officier, c'est mon garçon.

— Il fallait le laisser chez vous.

— C'est que, mon capitaine, ma pauvre femme est morte, et je n'ai personne pour le garder à la maison.

— Ah ! je comprends, fit l'officier qui avait deviné la secrète pensée du malicieux paysan périgourdin, lequel espérait sans doute qu'on le considérerait comme soutien de famille et qu'on le renverrait dans ses foyers. Heureusement, nous avons des cantinières, et puisque vous nous avez apporté votre mioche, eh bien nous le garderons.

Qui fut dit fut fait, et, de ce moment, le camp de Bergerac compta un réserviste de plus.

Le lendemain, le paysan dépité avait le fusil sur l'épaule et un tout autre fardeau sur le dos. Quant à son bébé, il sera pendant vingt-huit jours l'enfant chéri des dames de Bergerac et du régiment.

Les journaux de Toulouse nous annoncent que les travaux de réparation du canal du Midi sont terminés ; l'eau a été remise dans tout le parcours à la grande satisfaction des habitants riverains. Ceux-ci n'auront plus à souffrir des mauvaises odeurs qui s'exhalaient de la partie du canal mise à sec.

Dans le canal latéral, d'Agen à Toulouse, l'eau a été également remise ; mais il reste encore, en aval du Pont-Canal d'Agen, beaucoup à faire.

La navigation de la Garonne a eu également beaucoup à souffrir des suites de la dernière inondation, le régime du fleuve a été complètement bouleversé, et sur plusieurs points, à Agen notamment et au Port-Sainte-Marie, des bancs de gravier sont venus occuper la place des passes navigables. On travaille, au moyen des dragues, à ouvrir un chenal, mais jusqu'à présent les bateaux à vapeur ont cessé d'arriver à Agen.

Le 8 septembre, après deux jours de laborieux débats, s'est terminée à Montauban, une des plus graves affaires appelées devant le jury, dans cette session, la plus chargée qu'il y ait eu depuis longtemps.

La femme Castelnau, de Montbartier, était accusée d'empoisonnement sur la personne de son mari, de complicité avec un nommé Lespiau.

M. le docteur Filhol, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse ; MM. les docteurs Jaunes et Ester, professeurs à la Faculté de Montpellier, experts chimistes, ont été entendus.

Sur le verdict affirmatif du jury relativement à la femme Castelnau, avec admission de circonstances atténuantes, et négatif à l'égard de Lespiau, la Cour a condamné la femme Castelnau à la peine des travaux forcés à perpétuité. Lespiau a été mis en liberté.

On lit dans l'Union Méridionale :

M. le docteur Bonnans a été révoqué de ses fonctions d'inspecteur à la station thermale d'Ussat.

L'arrêté préfectoral est ainsi motivé :

« Considérant que le docteur Bonnans a manqué à ses devoirs professionnels en refusant de porter secours aux blessés de Verdun, lors des dernières inondations, le docteur Bonnans est révoqué de ses fonctions d'inspecteur d'Ussat. »

M. Bonnans proteste énergiquement contre l'arrêté qui le frappe. Il accuse M. Sauvage d'avoir obéi à des rancunes personnelles.

Les nombreuses saisies d'allumettes de contrebande qui ont eu lieu depuis quelque temps nous imposent en quelque sorte le devoir de tenir en garde un certain nombre d'industriels contre une erreur qui pourrait leur être fort préjudiciable.

On s'imagine généralement que les vendeurs d'allumettes de contrebande tombent seuls sous le coup de la loi, sont punis d'une amende de 300 à 1,000 francs, et, après récidive, à des peines correctives.

La loi a une tout autre extension : les propriétaires d'établissements publics qui fournissent à leurs clients des allumettes prohibées sont poursuivis au même chef que les vendeurs.

Nous engageons donc les limonadiers à ne pas se méprendre sur l'interprétation de cette loi.

En raison de la multiplicité des faux billets de banque, M. Léon Renault a adressé une circulaire à tous les commissaires de police pour qu'ils aient à aviser les principaux négociants de leurs quartiers et surtout les bouchers, marchands de tabac, boulangers et épiciers, d'être sur leurs gardes.

Ces derniers sont instamment priés de ne laisser à aucun prix sortir de leurs boutiques tout individu qui aura tenté de leur passer un faux billet.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 septembre.

Naissances.

Bergougnoux, Jeanny, rue des Remparts.
Bonnet, Martin, rue Feydel.
Sarrazin, J.-Julien-Emilien, rue du four Ste-Barbe.
Calmels, Marie-Léonie, rue St-James.
Labrousse, Reine-Marie, rue du Portail-au-Vent.
Vidal, Charles-Jules, rue Valentré.
Valet, Jean, rue du Coin-de-Lastié.

Mariages.

Paganel, Cyprien, et Amat, Marie-Antoinette.

Décès.

Guyot, Agathe, 74 ans, rue du Portail-au-Vent.
Albet, Jean-Pierre, cultivateur, 73 ans, au Pont-Neuf.
Fournié, Marie-Louise, 2 ans, faub. Cabessut (bas).
Grimable, Antoinette, ménagère, 70 ans, rue St-Barthélémy.
Liauzu, Anaïs, 2 ans, rue du Coin-de-Lastié.
Reveillac, Antoine, terrassier, 80 ans (hospice).

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	FETES	FOIRES.
12 Diman.	s ^e Isabelle.	
13 Lundi.	s Aimé.	Strenquels, Castelnau, St-Martin-de-Vers, St-Géry, Albas.
14 Mardi.	E. de la s ^e C.	Luzech, Assier, St-Jean-de-L.
15 Mercr.	Quat. Temps	Figeac, Rudelle.
16 Jeudi.	s Cornelle.	Prayssac, Martel.
17 Vend.	Commemor.	Vayrac.
18 Samedi.	s Joseph.	Gourdon, St-Caprais, Prouilhac (mairie de Gourdon).

Lunaisons du mois de Septembre.

☉ P. Q. le 7, à 9 h. 47 du soir.
☽ P. L. le 15, à 0 h. 51 du soir.
☉ D. Q. le 22, à 7 h. 9 du matin.
☽ N. L. le 29, à 1 h. 4 du soir.
Périgée, le 18. — Apogée, le 6.

Chien perdu.

Il a été perdu dans la journée de mercredi dernier, un petit chien levrier de couleur fauve, marqué de tâches blanches tigrées sur la tête et aux pattes. Collier à petits clous de cuivre.

Prière de le reconduire au bureau du Journal du Lot. Récompense.

Pour la chronique locale, A. Laytour.

Dernières nouvelles

Le Français contient les intéressants détails qui suivent sur la destitution de M. l'amiral de La Roncière, et quicomplètent ceux fournis par notre correspondance du 9.

Quelques journaux ont donné sur les incidents qui ont précédé la mesure prise contre l'amiral La Roncière des renseignements inexacts, qu'il importe de rectifier. C'est dans la soirée de mardi que M. Buffet a connu, par les journaux bonapartistes, la lettre de l'amiral. Il a aussitôt télégraphié au maréchal l'intention où il était de convoquer le conseil des ministres pour délibérer sur ce grave incident et prendre les mesures nécessaires. Peu de temps

après avoir envoyé cette dépêche, il apprenait que le maréchal, ému également par la publication de cette lettre, revenait à Paris. Seulement, le conseil des ministres ne pouvait délibérer sans le concours de l'amiral de Montaignac, en ce moment absent de Paris. On lui avait immédiatement télégraphié. L'amiral ne put arriver à Paris qu'à quatre heures et demie. A cinq heures, le conseil était réuni. Etaient présents : le Maréchal, M. Buffet, M. Dufaure et l'amiral de Montaignac. Il n'y eut pas un instant d'indécision, et, à l'unanimité, le conseil fut d'avis de retirer à l'amiral La Roncière son commandement. Il n'y a donc absolument rien de vrai dans le récit des journaux qui prétendent qu'un ministre aurait pris la défense de l'amiral, ou du moins essayé d'atténuer la gravité de son acte, en faisant valoir sa qualité de député.

On nous assure, du reste, que les chefs du parti bonapartiste se rendent parfaitement compte du terrain considérable que leur a fait perdre la politique ferme et modérée du ministère Buffet-Dufaure. Ils ne peuvent plus se présenter au pays comme le seul gouvernement capable de lui assurer le calme et de tenir tête aux révolutionnaires. Ces inquiétudes ont pénétré jusqu'à l'impératrice, et c'est pour délibérer sur la manière de relever les affaires du parti qu'il y a eu un certain concours d'hommes politiques à Arenenberg. On assure du reste que la division est grande entre eux ; le général Fleury, M. Rouher, M. Raoul Duval ont chacun leur politique et leurs partisans. On ne sait qui l'emportera. En attendant, c'est probablement pour masquer leur affaiblissement et pour se consoler de leur désappointement qu'il y a comme une recrudescence de violence provocatrice dans les journaux du parti.

On ne comprend généralement pas comment l'amiral La Roncière, qui, jusqu'à présent, par ses votes et sa conduite, s'était tenu à l'écart des bonapartistes exclusifs, qui, par exemple, au moment où la monarchie paraissait possible, était décidé à la voter, s'est laissé aller à écrire une lettre aussi regrettable. Cet acte, en effet, ne semble pas en harmonie avec sa conduite passée et avec ce que l'on supposait de ses intentions politiques. Peut-être ne s'est-il pas mis en garde contre les inclinations de gens qui avaient intérêt à le compromettre, et n'a-t-il pas réfléchi d'avance à la portée de son acte et à l'émotion qu'il produirait.

L'accueil que les journaux bonapartistes avaient fait à la lettre de l'amiral La Roncière, l'importance qu'ils prétendaient lui donner, les commentaires dont ils l'accompagnaient n'étaient pas de nature à en diminuer la gravité. Voici, par exemple, ce que disait le Pays : « Quant au langage de l'honorable « amiral La Roncière, il a une portée immense, « car il est pour le gouvernement une indication et « un avertissement. Parlant sans fard, ainsi qu'un soldat, l'amiral dit des choses qui sont dans la pensée « de tout le monde. Il dit que le Maréchal peut « compter sur lui, tant que le gouvernement mar- « chera franchement dans la voie conservatrice. Et « croyez-vous qu'il soit le seul à penser ainsi ? Pas « le moins du monde, et l'armée tout entière, et « la flotte tout entière sont de cet avis, et le Maré- « chal n'ignore pas que, s'il avait le malheur de se « laisser entraîner vers la révolution, son prestige ne « suffirait pas à conserver la fidélité des forces mili- « taires de la France. »

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 10 septembre 11 h. matin.

L'amiral La Roncière est attendu à Paris ce soir. On dit qu'il se plaint vivement du bruit compromettant que les journaux bonapartistes ont fait autour de sa lettre en déclarant que ses intentions ont été mal comprises.

Versailles, 10 septembre 4 h. 40, soir.

Les informations au sujet du congrès du 19 septembre à Troyes, sont assez contradictoires. Selon les uns il sera tenu, et, selon d'autres on y aurait déjà renoncé. Les premiers affirment que M. Gambetta y prononcerait un important discours, et les seconds déclarent que M. Gambetta ne parlera qu'au moment de la rentrée de l'Assemblée.

Versailles, 10 septembre 5 h. 25, soir.

On parle d'une lettre-programme que M. Thiers serait dans l'intention d'adresser ou aurait déjà adressée à M. Jules Simon, et dont la publication serait très-prochaine.

Bourse de Paris.

Paris, 11 septembre 1875.

Rente 3 p. % 66.60
— 4 1/2 p. % 95.90
— 5 p. % 104.15

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « *La Chasse illustrée*, c'est » l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme » ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra **L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE**, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 4 fr.; par la poste, 4 fr. 25.

En ce moment, *La Chasse illustrée* publie une nouvelle d'un brio étourdissant : **PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste**, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef,

M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, *l'Opinion nationale* n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à *l'Opinion nationale* et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

PARIS — 28, rue du Rocher, 28 — PARIS
Dirigée par **E. JULLY**, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur de mathématiques des lycées et de l'École préparatoire de Sainte-Barbe.

Cours préparatoires aux **Baccalauréats** (session de novembre) et à l'École centrale (session d'octobre).

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant A. Layton.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT

sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviçnac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alviçnac.

Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alviçnac, par Gramat (Lot).

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

A CÉDER pour cause de santé, grande banlieue de Paris, un journal politique de 40 ans, avec ou sans imprimerie. S'adresser par lettre à M. Sallé, 15, rue Borq, Paris.

A VENDRE

A PUY-L'ÉVÊQUE
Le Café Couzy
dit de l'UNION

Place du Mercadial, ancienne maison Doumeyroux, avec ustensiles, tels que : Billard neuf; Tables en marbre blanc; Glaces Calorifère; Cuisinière; Pendule; Lustre; etc., etc.
S'adresser à M. Couzy, ou à M. Lafarge, son gendre, qui en feront la vente.

Glacière Cadurcienne

GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

AVIS.

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à M. VINCENS' pépiniériste à Cahors.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abéille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.

AVIS
M^{ME} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.
On trouvera chez elle : **chevaux et voitures à volonté**

VICHY

Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain; pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons
exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

POMPE ROTATIVE

Construite spécialement pour le

TRANSVASEMENT des VINS

Débit de 2000

à 9,000 litres à l'heure

Envoi franco

du Prospectus

J. MORET et BROQUET, C^{rs} B^{ts}

121, rue Oberkampf, Paris.

